



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : FIXATION DES PARTICIPATIONS
FAMILIALES 2023 POUR LES CLASSES DE
DECOUVERTE D'HIVER ET DE PRINTEMPS**

**DÉCISION N° DM-22-438
EN DATE DU 22 NOVEMBRE 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-21-436 en date du 15 septembre 2021 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET dans les fonctions relatives à l'enfance ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer la participation des familles pour les classes de découverte d'hiver et de printemps 2023 organisées par la ville de Vincennes ;

D É C I D E

DE FIXER la participation des familles pour les classes de découverte d'hiver qui se dérouleront du 10 au 20 janvier 2023 et du 24 janvier au 3 février 2023 de la manière suivante

TRANCHES	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	NV
Montant total pour le séjour	89 €	110 €	138 €	165 €	229 €	254 €	286 €	325 €	365 €	377 €	455 €

DE FIXER la participation des familles pour les classes de découverte du printemps qui se dérouleront du 24 mai au 2 juin 2023 et du 7 au 16 juin 2023 de la manière suivante

TRANCHES	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	NV
Montant total pour le séjour	89 €	106 €	133 €	160 €	207 €	222 €	251 €	282 €	311 €	322 €	333 €

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de l'enfance,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20221122-lmc1H10096H1-AR
Date de réception en Préfecture : 22/11/2022
Date de Publication : 22/11/2022